

**2008/811 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale CRIAS-Mieux Vivre** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : Les Statuts de l'Association CRIAS – Mieux Vivre – Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale en faveur des Retraités et Personnes Agées, prévoit que la Ville de Lyon est membre de droit avec voix consultative à l'Assemblée Générale.

Je vous propose de désigner un représentant pour siéger au sein de cette association et notamment la candidature de Pierre Hémon.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

(Adopté.)